



Garage construit en limite de propriété

Par SPEEDY 87

Bonjour

Ma maison à un mur en limite de propriété.

L ancien propriétaire de la maison voisine a construit un garage, en limite de propriété, accolé à sa maison et à la mienne. Une fois la porte ouverte de ce garage, nous nous sommes aperçus que le mur accolé à ma maison était en fait composé de piliers sans cloison entre les piliers. C est donc le mur de ma maison, construit en limite de propriété qui lui sert de cloison d un côté et le mur de sa propre maison de l autre!! Cela entraîne des nuisances sonores d autant que cette maison et ce garage sont loués à des personnes bruyantes. Elles ont d ailleurs fait l objet d une mise en demeure d huissier à faire cesser les rencontres festives qui se déroulaient dans le garage. Je souhaiterais que le propriétaire construise un mur et l isole afin que les bruits ne se répercutent plus dans ma maison, quels sont mes droits ?

Merci pour votre retour

Par yapasdequoi

Bonjour,

J'ai déjà répondu.

Pourquoi reposer la question ?

Par SPEEDY 87

Bonjour

Ma demande est différente, je connais mon recours pour demander au propriétaire voisin la construction d un mur propre à son garage.

La présomption de mitoyenneté n est plus d actualité

Par yapasdequoi

Il me semble que j'avais déjà répondu aussi pour les nuisances.

Mais bon comme vous avez perdu le lien ???? Le voici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612[/url]

Par SPEEDY 87

Merci de votre réponse, j ai bien pris connaissance de ce lien.

Mais ce que je cherche c est savoir s il existe des normes de construction opposables pour la construction d un garage en limite de propriété et accolé à la maison d un autre propriétaire.

Merci pour votre aide

Par yapasdequoi

Non, il n'y a pas de norme.

Il doit respecter son permis de construire.

Si la construction est conforme, vous n'avez pas de recours sur la teneur de la construction.

Par SPEEDY 87

Le garage a été construit, en 1982 donc application de la prescription je suppose

Par yapasdequoi

En effet. C'est une fausse piste, comme déjà dit.
La seule option c'est le trouble anormal de voisinage.

Par SPEEDY 87

Merci beaucoup pour votre aide, je vais m appuyer sur ça
Bonne soirée